

#### **COMMUNE DE DROM**

# PROCES-VERBAL Réunion du Conseil municipal du lundi 7 décembre 2020

n° 07

Nombre de membres en exercice	11	<u>Présent(e)s</u> :	Michel GUILLOT, Isabelle PONCET, Yvan
Nombre de présents	10		HERTRICH Michel DUPONT, Annabelle
Nombre de votants	11		TANESIE, Denis BOLLACHE, Marie-
			Thérèse CORRETEL, Fanette DROMARD,
Quorum	6		Maud BROCHARD, Florence BLATRIX
			CONTAT.
Date de la convocation	02-12-2020		
Président de séance	.Marie-Thérèse	Absent(e)(s):	Néant
	CORRETEL		
Secrétaire de séance	.Isabelle PONCET	Excusé(e)(s):	Bernard LARRUAT (pouvoir à M. Guillot)
			,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Isabelle PONCET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 9 octobre et 11 novembre 2020 Les procès-verbaux du 9 octobre et 11 novembre 2020 sont approuvé à l'unanimité.

# Délibération n° 1 : Programme des coupes de bois 2021

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bonnici de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

# Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après ;

**POUR** les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

**INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

# **ETAT D'ASSIETTE:**

Volume présumé réalisable Proposition de mode de commercialisation par proposée · l'ONF² Année prévue aménagement Mode de coupe par le propriétaire<sup>3</sup> Année décidée I'ONF Surface à parcourir commerciali Parcelle Vente avec mise Vente de gré à gré  $(m^3)$ sation -- de Observations en concurrence négociée décision de Déli-Année <sub>I</sub> parl Bloc Bloc Contrat Autre U vrance façon ď gré à sur commune Ρ pied -né gré appro 6 **RAS** 88 0.2 2024 2021 2021

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SŪPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF Page 1 sur 4

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

#### Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 6

## Information n° 1 : Jardin partagé

Monsieur le Maire rappelle le projet de jardin partagé de l'association Patates et Coquelicots sur la parcelle A 165 située près de la grange communale.

Ce terrain ainsi que la grange attenante sont en cours d'acquisition par la commune. La signature de l'acte de vente est fixée le 15 décembre auprès du notaire.

La surface mise à disposition par la commune à l'association est modifiée en accord commun entre les parties.

L'association ainsi que la commune ont travaillé sur un projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal. Celui-ci est présenté au Conseil Municipal.

Le conseil Municipal donne un avis favorable sur la convention présentée et autorise M. Le Maire à signer cette dernière.

L'association a également sollicité la commune afin d'obtenir l'autorisation de planter des arbres fruitiers.

Le conseil Municipal donne son accord pour planter les arbres fruitiers entre les limites du jardin et celui du futur parking ainsi que sur la limite de l'Impasse du Garde Champêtre.

#### Information n° 2 : Projet d'aménagement de la grange

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de la grange communale. Le conseil municipal étudie le plan d'aménagement présenté par Mme Tanesie.

## Information n° 3: Projet de rénovation du logement au-dessus de la salle polyvalente

Suite au projet de rénovation du logement au-dessus de la salle polyvalente, nous sommes toujours en attente du devis pour la pose du placo.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis de l'entreprise Sommier pour le parquet.

- <u>Carrière Guinet-Derriaz</u>: la réunion organisée par la Préfecture a été reprogrammée le 18 décembre. La Commune de Ramasse a pris un arrêté règlementant la circulation des poids lourds.
- Travaux d'aménagement de la bibliothèque : réception d'un devis de 824.26 € de l'entreprise SOMMIER. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Sommier pour les travaux de pose d'étagère à la bibliothèque
- <u>Travaux voirie</u>: le PATA a été réalisé le 23 novembre par l'entreprise Colas. Le programme n'a pas été respecté et le travail mal réalisé. Un mail a été envoyé à la CA3B. Les travaux d'élagage sont terminés.
- Entretien des espaces verts : l'entreprise Rouabah nous a fait parvenir son devis pour l'entretien sur l'année 2021 (4 260 €). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.
- Bornage Port Caillat: l'intervention du géomètre est programmée fin décembre.
- Montée des Vignes : il est proposé d'installer une barrière sur la Montée des Vignes afin de sécuriser le lieu.

#### Commission Vie Associative et culturel

Dépistage massif Covid : La commune de Ceyzériat a été sollicitée pour porter un centre de dépistage collectif dans le cadre de la campagne de dépistage conduit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une réunion, associant l'ensemble des communes de notre ancien canton, a eu lieu le 4 décembre à Ceyzériat. Il en ressort que :

Le dépistage aura lieu les 18, 19 (journées) et 20 décembre (matin), à la salle des fêtes de Ceyzériat.

Chaque commune mettrai à disposition de ses habitants des fiches d'inscription préalable pour effectuer un premier recensement des personnes intéressées et participerai à la mobilisation des personnes nécessaires : bénévoles en charge de l'administratif, de la partie technique et du personnel soignant.

Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 11 décembre à Ceyzériat, pour faire un point d'étape sur l'avancement de l'organisation de ces journées.

- Cinéma rurale : le cinéma nous sollicite afin d'obtenir notre accord pour reprendre ses séances, sous réserve que la situation sanitaire s'améliore. La prochaine séance est prévue le 21 décembre
- Bibliothèque: Depuis le 28 novembre, les bibliothèques peuvent réouvrir au public avec de nouvelles consignes sanitaires. La bibliothèque de Drom a ouvert le 5 décembre. Afin de respecter les consignes sanitaires, une seule personne sera reçue à la fois (2 ou 3 dans le cas de membres de même famille). Les gestes barrières seront respectés.
- Colis des anciens : organisation de la distribution.

#### > Commission Affaires scolaire

Conseil école : le compte rendu du dernier conseil d'école est présenté.

- Ecole : le repas de fin d'année aura lieu le 17 décembre.
- Ecole : l'école va accueillir de jeunes artistes dans le cadre d'un programme national Création en cours. Ce projet permet aux enfants de travailler avec de jeunes artistes et de s'initier à l'art par la rencontre.

Cette résidence est financée en totalité par les Ateliers Médicis qui pilotent le programme. Nous sommes sollicités afin de faciliter son implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15